



COMITE DIRECTEUR

PROCES VERBAL N°7 DU 20 NOVEMBRE 2024 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

SOUS LA PRESIDENCE de : M. PAULET Philippe

PRESENTS: MME THIEBAUT Brigitte - DAVESNE Madeleine

MM BROGGI Hugo - CASTEL Frédéric - CETOJEVIC Ludovic - COTTIAS Matthieu - COTTRET Hervé -
GUILLIER Didier - HASS Jean- Philippe et POUJOL Philippe

VISIO : MM DANISKAN Serkan et PACHOLCZYK Jean-Marc

EXCUSÉS MME ANDRIES Céline

MM. AMRANE Karim - BUEB Anthony et RAYBAUDI Thierry

ASSISTENT : MM. BEAUCHET Emmanuel - AZIL Fabien (première partie de séance)

MM. BOUGÉ Cédric - LEFEBVRE Jean-Pierre

Le Président Philippe PAULET ouvre la séance à 18h45.

I/ OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Il prend la parole et remercie les membres présents.

En ouverture de la séance, le Président a invité Clément DE NADAI, notre alternant en communication dont le contrat se terminait le 20 novembre 2024, afin de lui transmettre toute sa satisfaction pour son travail accompli et sa disponibilité sans faille. Clément n'a pas souhaité donner une suite favorable aux propositions du comité directeur préférant retourner dans sa région d'origine.

II/ MOT DE BIENVENUE A QUENTIN GARNIER

Philippe PAULET présente à l'assemblée Quentin GARNIER, nouvel alternant qui rejoint la cellule communication / marketing en remplacement de Clément.

Ses missions seront celles de Clément auxquelles s'ajoute la recherche de partenaires.

Chaque membre du Comté Directeur se présente ensuite à Quentin.

III/ PAROLE AU CTR E. BEAUCHET

Emmanuel BEAUCHET présente ses actions réalisées et / ou en cours :

- Rassemblement Perfectionnement U13-U14-U15 à Bar sur Aube conjointement avec le District de la Haute Marne. Il remercie le club de Bar sur aube pour le prêt des installations.
- Lancement du Projet Futsal. Actuellement, la première phase a débuté. Un bilan sera effectué le 14 décembre avant la seconde phase. Il remercie les arbitres pour leur réactivité. Il souligne la nécessité de désigner 2 arbitres officiels pour la bonne tenue des rencontres.
- Soirée consacrée à la signature des conventions avec les Sections Sportives des collègues.
- Présentation de l'action menée en Futsal auprès des U15 et U17 F et G avec un rassemblement à Reims le 22 décembre.

IV/ PAROLE AU CTD F. AZIL

Fabien AZIL présente ses actions du début de saison à travers un PowerPoint présenté en Annexe 1.

V/ INFORMATION DU PRESIDENT

Vie avec les instances :

Philippe PAULET informe l'assemblée de l'élection de Yann LEROY lors de l'AG de la LGEF à Nancy le 09 novembre dernier.

Il informe également de sa présence au Collège Présidents de District – Présidents de Ligue à Paris le 15 novembre.

Election du Président de la FFF

- 25 Novembre Réunion à Strasbourg : Présentation de la liste DIALLO
- 29 Novembre Réunion à Reims : Présentation de la liste SAMSONOFF
- 13 et 14 décembre : A.G de la FFF à Paris avec à l'ordre du jour l'élection du Président de la FFF.

Pour celle-ci, un nouveau mode de scrutin est mis en place. Chaque Président de club aura la possibilité de voter.

Vie du district :

Il informe des échanges de courriers entre le Secrétaire Général Jean-Philippe HASS et Mme SONOT, du Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports concernant la situation d'un dossier d'un club dont le District a été saisi

Il a reçu l'entreprise DFM pour un renouvellement du partenariat.

La Journée Nationale des Bénévoles aura lieu les 24/25 mai 2025 à Paris et verra l'instauration de nouvelles modalités de désignation des candidats.

Courrier de démission de de toutes ses fonctions officielles de M. PRIEUR Aurélien à la suite d'une convocation pour audition à la Commission de Discipline suite à la rencontre Bucey / Romilly Champagne.

Le Comité Directeur renouvelle toute sa confiance à la Commission de Discipline dont la mission est de plus en plus difficile face à la montée en puissance des violences diverses et qui demande un traitement égal entre toutes les parties (clubs, acteurs, officiels).

A la demande du Comité Directeur, Madeleine DAVESNE accepte la Présidence de la Commission des Compétitions. A cette occasion, elle informe le Comité Directeur qu'aucune responsabilité n'est retenue à son encontre par la DNCG dans le dossier de liquidation du FCMT.

VI/ VALIDATION CLUB ORGANISATEUR DE LA JND 2025

Le Comité Directeur prend connaissance des 4 candidatures pour l'édition 2025 :

- ES MUNICIAUX TROYES
- FOYER BARSEQUANAIS
- ES NORD AUBOIS
- ROMILLY CHAMPAGNE FC

Sur proposition de la Commission Animation est retenue la candidature de l'ES MUNICIPAUX d'après les critères suivants :

- Alternance de l'attribution de la JND entre l'agglomération Troyenne et des territoires décentralisés (après 2 dernières éditions à Dienville et Nogent)
- Anniversaire du club qui fête ses 40 ans.

VII/ VALIDATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les candidatures suivantes pour intégrer des commissions :

- Pascal DALLA POZZA représentant la CDA à la Commission de Discipline.
- El Mehdi RATIL et Marcelo CUBILLOS à la Commission des compétitions.

VIII/ VALIDATION REGLEMENT CHAMPIONNAT FEMININ

Sur proposition de la Commission des Compétitions, le Comité Directeur est amené à se prononcer sur la modification de l'article 10.1 du championnat féminin concernant le Championnat

10 – Classement

Un classement est établi après chaque match selon le barème suivant :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait, pénalité ou équipe absente : -1 point

En cas d'égalité à la fin de la première phase, le classement est établi selon l'article 27.2 des Règlements Particuliers de la Ligue

10.1 – Championnat

Avec moins de 12 équipes : il sera procédé à un championnat aller-retour avec l'ensemble des équipes. Le titre de Champion étant décerné à l'équipe ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble de la saison.

Avec au moins 12 équipes : Il sera disputé en 2 phases. Une 1^{ère} phase de type géographique. A l'issue de celle-ci, le classement sera analysé avec l'objectif de créer une seconde phase en poule haute et poule basse.

Les **3 4** premiers de chaque poule constitueront la poule dite haute. La poule haute sera composée de **6 8** équipes.

Les **3 suivants de chaque poule** composeront la poule dite basse.

Si une nouvelle équipe souhaite intégrer le championnat en cours de saison, elle sera automatiquement reversée en poule dite basse.

La modification est approuvée à l'unanimité.

IX/ VALIDATION DES DELEGUES STAGIAIRES

Après deux séances de formation, la commission des délégués propose à l'approbation du Comité Directeur la nomination des délégués stagiaires suivants :

Mmes Elodie VELUT et Hélène MICHAUX

MM. Sébastien BOURIER, Corentin DALLA POZZA, Mathieu GRUSON et Yann MEMBRADO

Le Comité Directeur valide l'ensemble de la liste ci-dessus.

X/ VALIDITION DU PROCES VERBAL CDSOE

Le Comité Directeur prend connaissance du Procès-Verbal de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales réunie le 13/11/2024.

Les diverses candidatures étant toutes recevables, l'assemblée adopte le PV.

XI/ PREPARATION AG DISTRICT DU 09/12/24

Le Comité Directeur établit l'organisation ainsi que l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2024.

XII/ MISE EN PLACE D'ASTREINTE

Le Comité Directeur confirme sa volonté de mettre en place une astreinte hivernale du 15 novembre au 15 décembre et du 15 février au 15 mars.

Les astreintes seront assurées par le personnel administratif du DAF le samedi matin de 11h à 13h.

XIII/ REUNIONS DE SECTEURS

Le Comité Directeur a décidé de remettre en place des réunions afin de rétablir une proximité entre l'instance et les clubs.

Pour ces réunions, les clubs pourront choisir par avance deux thématiques sur les six ci-dessous qui leur seront proposées :

- Le District
- Le service aux clubs
- La formation
- La féminisation
- Les compétitions
- Les nouvelles pratiques

Un premier secteur (Bar sur Aube) sera visité en décembre puis en début d'année 2025 pour les autres suivant un calendrier établi.

XIV/TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERS

Brigitte THIEBAUT se réjouit de la réussite de l'opération « Octobre Rose ». Dès lors, en partenariat avec l'ESTAC, la commission mixité va pouvoir organiser un évènement au mois de mars dans le cadre de la journée de la femme.

Elle informe que vendredi 22 novembre à l'occasion du match ESTAC / GRENOBLE, elle rencontrera avec Philippe PAULET, M. le Ministre des sports, de passage dans l'Aube. Au cours de cet échange avant match, seront abordées les actions en faveur de la mixité.

Elle informe également qu'une mise en valeur des joueuses de la JS Vaudoise sera faite lors d'un prochain match au stade de l'Aube pour valoriser leur qualification pour le 1^{er} tour fédéral de la CDF Féminines.

Enfin, elle revient sur la bonne tenue du séminaire des délégués de samedi 16 novembre organisé conjointement avec la commission des délégués de la Haute Marne.

Madeleine DAVESNE soulève le cas de joueurs titulaires d'une licence FFF et d'une licence UFOLEP jouant 2 matchs le même jour.

Didier GUILLIER informe l'assemblée qu'il a suspendu ses nouvelles visites de terrain car il a du reprendre une quinzaine de dossiers incomplets ou avec des non-conformités afin de faire les relances administratives.

Hervé COTTRET évoque le fait que sur le barème tarifaire des amendes pour 3 forfaits consécutifs (globalisées) est moins importante que pour 4 forfaits.

Il attire l'attention sur le nombre de dossiers disciplinaires en plus en plus important et notamment sur les catégories de jeunes. Il n'est plus rare de voir comparaître à l'instruction en Commission de Discipline des équipes de U15 et même U13. Il insiste également sur le comportement de certains « éducateurs » qui est quelquefois à la limite du respectueux lors des auditions.

Ludovic CETOJEVIC rappelle que lorsque deux clubs s'entendent pour reporter un match ils doivent obligatoirement définir une date de report. Dans le cas contraire, la Commission des Compétitions statuera en toute souveraineté sur l'issue de la rencontre.

Il évoque le règlement sur les équipements des joueurs et les couleurs de maillots lorsque deux équipes appelées à se rencontrer portent des couleurs identiques ou pouvant prêter à confusion.

Il propose de modifier nos règlements particuliers afin de préciser que c'est au club visité de changer de jeu de maillots en une autre couleur. Cela semble plus cohérent pour des matchs de niveau départemental.

L'Ordre du Jour étant terminé, le Président Philippe PAULET lève la séance à 21h30

Pour le Comité Directeur,

**Le Président,
*Philippe PAULET***

**Le Secrétaire Général,
*Jean-Philippe HASS***